

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORIS*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0055-2023

Rapporteur : **M. DURANT**

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration que, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires (CCP), les représentants des collectivités territoriales au sein de la CCP placée auprès des centres de gestion sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion parmi les élus des collectivités affiliées qui n'assurent pas elles-mêmes le fonctionnement d'une CCP.

Tel est le sens de la délibération n° DE-0044-2022 du 26 octobre 2022.

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'actualiser la composition existante afin de prendre en considération l'indisponibilité de certains membres et garantir, compte tenu des exigences de quorum, la continuité du fonctionnement des instances statutaires placées près le Centre de Gestion.

Il rappelle que, contrairement aux commissions administratives paritaires (CAP) pour lesquelles il est imposé une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe, aucune répartition équilibrée femmes/hommes n'est imposée pour la désignation des représentants des collectivités au sein de la CCP.

Le Président propose, toutefois, aux membres du Conseil d'administration de considérer cet objectif de répartition équilibrée pour déterminer la composition du collège employeur de l'instance concernée.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉSIGNE à l'unanimité des membres présents ou représentés comme représentants des collectivités territoriales au sein de la Commission Consultative Paritaire :

Commission Consultative Paritaire	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Marcel DURANT	M. Christian DAIRE
Monsieur Jérôme PESCINA	Monsieur Roger RECORIS
Madame Catherine VIANDON	Madame Marie LARRUE
Madame Sylvie BRISSON	Monsieur Jean MINCOY
Madame Christiane BOURSEAU	M. Roger BILLOUX
Monsieur Alain MANO	Monsieur Claude GANELON
Monsieur Christophe DUPRAT	Monsieur Didier MAU
Madame Josiane ZAMBON	Madame Karine PALIN

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20231213-DE-0055-2023-2-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (1) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023

Le secrétaire de séance,

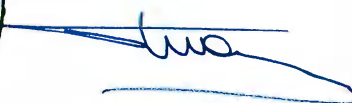


Christophe DUPRAT

Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU

Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 13 décembre 2023

PUBLIÉE LE : 13 décembre 2023

(1) Par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr